

Installations nouvelles et installations existantes : rotogravure destinée à d'autres fins, flexographie, impression sérigraphique sur rotative, unités de contrecollage et de vernissage	15 - 25	100	25
	> 25	100	20
Installations nouvelles et installations existantes : impression sérigraphique sur rotative de textiles et cartons	> 30	100	20

a/ Les résidus de solvant dans les produits finis ne sont pas considérés comme faisant partie des émissions fugaces de COVNM.

16. Fabrication de produits pharmaceutiques :

Tableau 10. Valeurs limites pour les émissions de COVNM provenant de la fabrication de produits pharmaceutiques

Capacité, technique, autre spécification	Valeur seuil pour la consommation de solvant (Mg/an)	Valeur limite (mg C/Nm ³)	Valeur limite pour les émissions fugaces de COVNM (% de solvant utilisé)
Installations nouvelles	> 50	20 ^{a/ b/}	5 ^{b/ d/}
Installations existantes	> 50	20 ^{a/ b/}	15 ^{c/ d/}

a/ Lorsque les techniques employées permettent de réutiliser les solvants récupérés, la valeur limite est portée à 150 mg C/Nm³

b/ On peut appliquer une valeur limite totale de 5 % du solvant utilisé au lieu de la limite de concentration dans les gaz résiduaire et de la valeur limite pour les émissions fugaces de COVNM.

c/ On peut appliquer une valeur limite totale de 15 % du solvant utilisé au lieu de la limite de concentration dans les gaz résiduaire et de la valeur limite pour les émissions fugaces de COVNM.

d/ La valeur limite pour les émissions fugaces n'inclut pas les solvants vendus avec les préparations de revêtement en récipient scellé.